

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 20 décembre 2021 à 17h00, salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Chers collègues, je vais vous prier de prendre place en vous remerciant d'être présents pour le dernier conseil municipal de l'année.

J'ai à vous faire part d'un certain nombre d'excuses :

Présents :

Jean-François DEBAT, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET jusqu'à la n°4, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Martine DESBENOIT, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Nathalie MARIADASSOU, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Michaël RUIZ, Vital MATRAS

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Jean-François DEBAT, Christophe NIOGRET à Thierry DOSCH à partir de la n°5a, Christian BURTIN à Françoise PRUDENT, Jean-Luc ROUX à Charline LIOTIER, Marie-Jo BARDET à Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON à Vital MATRAS

Absents :

Gérard LORA TONET, Agnès BLOISE

Chers collègues, j'ouvre donc le dernier conseil municipal de cette année 2021. Nous aurons à la fin de notre ordre du jour la présentation de la question du groupe Vision Bourg par Mickaël RUIZ à qui je donnerai la parole et également une réponse.

Je vous interroge pour savoir si vous avez des observations à formuler sur le procès-verbal du 27 septembre dernier. Je ne vois pas d'intervention. Il est donc approuvé.

Je propose à Baptiste DAUJAT d'être secrétaire de séance.

Je vous indique, comme vous le savez, que dans le contexte sanitaire actuel nous avons pris la décision, qui était la seule possible, d'annuler le repas traditionnel de fin du dernier conseil municipal de l'année. Je crois que le contexte sanitaire nous y conduisait de manière mécanique pour la deuxième année consécutive. J'en suis désolé pour chacun d'entre nous mais je crois clairement que c'était la seule solution acceptable et envisageable.

RAPPORT n°1 - Dénomination d'un lieu public - Square Paul MORIN

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas je pense que cela traduit une unanimité sur tous les bancs de l'assemblée et je vous propose exceptionnellement non pas de faire voter en commençant par les oppositions, les abstentions mais de voter positivement cette délibération en levant la main. Que ceux qui sont pour veuillent bien lever la main.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -

Je vous remercie de ce vote et nous nous retrouverons dans un contexte sanitaire plus favorable pour réaliser cette inauguration.

RAPPORT n°2 - Dérogation 2022 au principe du repos dominical pour les branches commerce de détail et concessionnaires automobiles - commerce de voitures de véhicules automobiles légers et de motocycles

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -

RAPPORT n°3 - Règlement intérieur - Modification - Procédure de dépôt des amendements

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je veux remercier tous ceux qui ont participé de manière positive à ce travail préparatoire espérant ainsi que nous trouverons une issue à une discussion qui a eu lieu entre nous dans laquelle chacun a sa part, y compris sa responsabilité. L'objectif est de pouvoir en sortir et d'en sortir de manière la plus consensuelle possible.

Y a-t-il des interventions sur cette proposition de modification de notre règlement intérieur et la nouvelle rédaction de l'article 26 ?

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, sur cette délibération nous allons avec l'ensemble de notre groupe nous abstenir pour plusieurs

raisons.

D'abord, et je pense que c'est là le vrai point de consensus dans notre assemblée, en réalité cela fait plus d'un an et demi que nous sommes sur ce règlement intérieur et nous sommes bien tous d'accord sur un point qui est que désormais il faut tourner la page. Évidemment, je pense que ce point est un point de consensus entre nous.

Maintenant, si nous allons nous abstenir c'est pour au moins deux raisons. En premier lieu, parce que sur la délibération précisément et bien que nous puissions saluer l'avancée qui a eu lieu entre l'ensemble des membres de chaque groupe, qu'il soit majoritaire avec M. DOSCH mais aussi avec M. RUIZ, M. BUISSON et moi-même, au fond il y a aussi une légère divergence notamment et précisément parce que c'est sur cette délibération-là que le tribunal administratif a statué sur la restriction du droit d'amendement de l'opposition municipale pour deux raisons.

D'abord, parce que nous sommes pour la liberté. Je crois que la liberté doit être la règle et au fond, sur la restriction, l'exception je crois qu'en la matière il n'y avait pas forcément besoin de l'écrire dans le marbre de la réglementation qui apparaît en l'état inutile car juridiquement tout conseiller municipal peut au cours de la séance ou avant déposer un amendement. Le droit d'amendement, comme vous le savez, est un droit absolu de l'opposition municipale mais aussi de chaque conseiller y compris de la minorité. Et inutile parce que, je crois, et il me semble que cela doit être la teneur des échanges qu'on doit avoir en questure, que la questure est faite pour régler des questions de fonctionnement de notre assemblée et pas forcément pour réglementer en ce sens.

Ensuite, la deuxième raison pour laquelle nous allons nous abstenir c'est parce que nous voulons marquer le coup. Au bout d'un an et demi nous ne sommes toujours pas d'accord avec la philosophie globale de cette modification du règlement intérieur qui, après ce changement du règlement intérieur, a abouti, il faut le dire et le souligner, c'est d'ailleurs en la matière assez historique dans la réglementation du conseil municipal et de cette assemblée dans notre commune, à restreindre les droits de l'opposition municipale, les droits d'expression, d'abord, mais aussi les droits à poser un débat à travers la motion de censure qui a été retirée, on a retiré aussi un certain nombre de questions, on pouvait à l'époque en poser quatre dans mon groupe pour chaque conseiller municipal, désormais on a restreint à une question par groupe politique.

C'est pour ces deux raisons-là que nous allons nous abstenir mais, et c'est sur ce point que je veux insister, ce point que je veux constructif entre nous, je veux vous dire que nous nous abstenons aussi pour que nous puissions tourner la page de ce règlement intérieur qui a été peut-être unilatéral, mais ce qui est sûr c'est qu'il a été maladroit.

M. RUIZ.- Bonjour à tous, chers collègues, je tenais à remercier d'abord tous ceux qui ont travaillé sur la rédaction de cet article et en particulier votre directeur de cabinet, M. MAZNI, avec qui je me suis entretenu une heure.

Je ne suis pas d'accord du tout avec M. REIHANIAN sur ce point-là parce qu'en une heure de concertation on est quand même arrivé à un compromis qui va à tout le monde, entre les services qui doivent fonctionner, qui font déjà un effort avec ce règlement car les services ne travaillent pas le samedi et le dimanche, ce qui est normal, et la dépose à 11 heures fait qu'ils ont un peu plus de travail. Je vous remercie d'avoir pris en compte ce délai supplémentaire.

Je tenais également à préciser que pour moi c'est une avancée parce qu'on a une vraie concertation et quand on a une concertation je vote pour. Comme quoi M. REIHANIAN n'est peut-être pas le chef de l'opposition comme le dit la presse, l'opposition a aussi le droit à la parole et il y a des groupes différents.

M. LE MAIRE.- On note ces observations sur l'organisation de nos débats.

Je mets aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (38 voix) - 3 abstentions (Mme BARDET, M. COQUELET, M. REIHANIAN)

Je remercie l'ensemble des représentants des groupes qui ont travaillé sur ce sujet et nous allons maintenant pouvoir avoir un cadre définitif de travail.

RAPPORT n°4 - Approbation du Plan Vélo 2021-2026

M. LE MAIRE.- Je vais donner la parole à Sébastien GUERAUD en indiquant que Benoît FEUVRIER, le président du groupe de travail de la commission, pourra intervenir, qu'il a beaucoup travaillé avec Sébastien sur ce plan, qu'il pourra intervenir quand il le souhaite sur la présentation du Plan Vélo 2021-2026 avec des orientations soumises à concertation qui marqueront, si nous l'approuvons ainsi, le nouveau développement de la place du vélo dans la ville pour à la fois se développer et prendre sa place de manière harmonieuse avec l'ensemble des autres modes de déplacement que ce que soit les bus, les voitures ou les piétons. Et notre objectif est bien celui-ci.

M. GUERAUD, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Sébastien de la présentation synthétique de ce travail important mené en lien avec Benoît, d'autres collègues, les services, soumis à concertation et présenté en commission.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers collègues, je suis pour une transition du mode doux et l'utilisation du vélo. Je suis favorable à la cohabitation du vélo avec la voiture. Par contre, je ne suis pas favorable à une politique du vélo contre la voiture.

On le voit bien dans notre ville, il y a de plus en plus de bouchons. Il suffit de passer le matin devant le parc des expositions jusqu'à Montagnat pour voir la file de voitures qu'il y a comme on peut le voir boulevard Saint-Nicolas. Cela devient catastrophique.

Je suis très ennuyé parce que mon intervention était de vous solliciter, Monsieur le Maire, sur des bilans, le bilan de la concertation, et là on nous le présente aujourd'hui. Il y a 10 jours on a eu une commission, on ne nous a rien montré. Je pense que c'est le hasard.

Et puis lors du dernier conseil je vous ai demandé un bilan sur la fréquentation des pistes cyclables et là, bizarrement, encore le hasard sûrement, le directeur du cabinet m'envoie un mail à 16 heures 46 aujourd'hui sur ce bilan. Depuis le dernier conseil jusqu'à aujourd'hui ce n'était pas possible d'envoyer un bilan ? Il

fallait l'envoyer à 16 heures 46 aujourd'hui. Comment voulez-vous qu'on travaille dans ces conditions ?

Pour moi en tant qu'élu de la minorité c'est vraiment du mépris. On ne peut pas travailler, on ne peut pas discuter, on ne peut pas échanger, on ne peut pas débattre.

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques observations dans la continuité de ce qu'a dit mon collègue Christophe COQUELET.

Trois points. Je vais essayer de parler du fond.

D'abord, je crois que cette consultation était utile mais si on va un peu dans le sens de cette consultation et un peu dans le fond je crois qu'il y a eu à peu près 244 retours, cela ne me paraît pas à la hauteur d'une consultation de cette ampleur et 90 %, me semble-t-il, de ceux qui ont répondu ont un vélo. C'est un plan vélo, cela on l'a compris mais il y a aussi ceux qui ne font pas de vélo. J'ai un vélo mais prendre en compte ceux qui n'en ont pas me paraît essentiel.

Je vous dis cela pour une raison simple de fond, je crois que quand on impose les choses on oppose les gens. Il faut prendre l'avis des citoyens, mais l'avis de tous les citoyens pour l'acceptabilité des projets qu'on a sur le territoire et plus précisément sur la commune.

Deuxième chose, je pense qu'il y a un vrai sujet qui n'a pas été assez évoqué dans cette consultation et dans ce bilan qui a été fait, c'est la sécurisation des pistes cyclables. Cela a été évoqué mais très sommairement. Il y a un certain nombre de rues qu'il faut sécuriser et il y a ces dernières années, même si c'est léger, une légère augmentation de l'accidentalité de 2018 à 2021 des vélos, une augmentation avec sept accidents dans l'année 2020. Je crois qu'il faut particulièrement une vigilance accrue sur un certain nombre de zones. Je pense à l'avenue Alsace-Lorraine, à la rue Samaritaine, à Bourgmayer, à Gabriel Vicaire et j'en ai quelques autres. Donc, deuxième sujet, la sécurisation des cyclistes, cela me paraît essentiel.

Enfin, troisième question de fond, je pense que prendre le modèle à Paris du vélo d'Anne HIDALGO n'est pas le modèle d'avenir pour notre commune et je crois que faire du vélo une idéologie ne permet pas d'intégrer le bon sens si nécessaire pour l'avenir de la commune et particulièrement pour l'avenir du vélo à Bourg-en-Bresse.

Je vous remercie.

M. RUIZ.- Tout d'abord, je vais commencer par saluer ce dispositif d'aide qui va permettre à tout le monde d'acquérir un vélo, y compris avec le cumul avec les aides du CCAS dont on avait parlé. Je trouve que c'est vraiment une bonne chose pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

La deuxième bonne chose est le guide pratique. Effectivement, on constate dans notre ville beaucoup de défauts, de vélos sur les trottoirs alors que la piste cyclable est juste à côté, de vélos sur les passages piétons, etc.

Je vais quand même avoir un petit bémol car je n'ai pas changé d'avis sur ces fameuses voies sécurisées qui pour moi n'ont rien à faire sur les boulevards. Je resterai là-dessus. Les boulevards sont faits pour évacuer les voitures de la ville. On n'a pas besoin qu'ils roulent à 80 km/heure mais au moins cela provoquerait moins de

bouchons. J'en ai déjà parlé là-dessus.

Sur ce nouveau plan cyclable je pense qu'il faut éviter les erreurs que l'on a aujourd'hui à Bourg. On a un marquage qui est par moments incohérent comme vers la gare surtout au niveau du pont du Mail. On a des vélos dessinés de partout. On a des sens inverses dangereux et là j'alerte réellement car rue Bichat, par exemple, rue des Casernes on ne se croise pas entre un vélo et une voiture. Je pense que cela peut provoquer un accident. C'est à revoir. Il y a déjà des sens de circulation à revoir dans notre ville.

Au-delà de cela, on m'a dit qu'il y a des préconisations de la CEREMA qui ne sont pas respectées.

Je tenais à alerter sur le fait que s'il arrive quelque chose les usagers peuvent se retourner contre la Ville et ce n'est pas ce que je souhaite.

Malgré tout je vais voter pour cette délibération car, comme je l'ai dit, je pense qu'il y a de bonnes choses entre le guide des bonnes pratiques et l'aide à l'acquisition du vélo mais je reste quand même sceptique sur le plan vélo à part si on emprunte un peu le chemin qu'on a eu à l'agglomération, la traverse de la voie verte que je salue, qui est une voie cyclable qu'on peut emprunter en toute sécurité. On passe par des parcs, à travers la ville et pas sur des voies dangereuses.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Chers collègues, d'abord merci de ces interventions. Je vais évoquer quelques points un peu généraux pour permettre de répondre à certaines des observations qui ont été faites par les uns et par les autres, sachant que le débat ce n'est pas forcément répondre à chacune des observations parce qu'elles peuvent être exprimées en tant que telles.

D'abord, pour éviter les mauvais débats, la concertation se terminait le 10 décembre au soir. La commission ayant eu lieu avant, le bilan n'était pas fait. C'est la raison, Monsieur COQUELET, pour laquelle le bilan de la concertation ne vous a pas été présenté en commission, elle n'était pas terminée.

Deuxièmement, sur le champ de cette concertation, je le dis à M. REIHANIAN, tout le monde pouvait participer, donc l'avis de tout le monde a été sollicité. J'ai noté comme vous que ceux qui se sont principalement mobilisés ont été effectivement les gens qui sont soit utilisateurs, soit potentiellement utilisateurs davantage du vélo. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, vous l'avez noté, nous n'avons pas dit que la concertation fait que 90 % de ceux qui se sont exprimés étaient favorables. Ce n'est pas le sujet parce qu'effectivement nous savons que, qu'on le veuille ou non, sur un certain nombre de sujets tout le monde ne va pas nécessairement venir répondre mais tout le monde a été sollicité et la Ville a fait de ce point de vue-là ce qu'elle devait faire pour solliciter la participation de chacun. Donc tout ceci pour solder ce qui pourrait être de mauvais débats.

Sur les observations qui sont faites, je crois, pour évoquer ce qu'a dit M. COQUELET de bonne foi, qu'on n'est pas dans le vélo contre la voiture. Notre domaine public a été depuis des dizaines d'années partout en France dans toutes les villes, organisé principalement autour de la voiture. On avait la voiture avec son stationnement et les trottoirs pour les piétons. Point. Donc l'ensemble du domaine public lié aux déplacements quasiment était destiné exclusivement aux voitures puisque les autres modes de déplacement en dehors des trottoirs ne faisaient l'objet d'aucun aménagement.

Il ne s'agit pas d'aller contre les voitures, il s'agit sur un domaine public de faire de la place aussi à d'autres modes de déplacement. Ce seront demain, il y en a déjà, il y en a aussi eu à Bourg, des voies bus pour donner plus de rapidité, de fluidité aux déplacements en bus. C'est ce que nous avons fait sur Maréchal Leclerc, Gabriel Vicaire et ailleurs. Et il s'agit aussi, là où il n'y avait pas de place pour le vélo, donc pas de possibilité de s'y déplacer hormis pour des cyclistes aguerris, voire militants, de faire de la place pour que tout un chacun puisse développer son usage du vélo dans la ville dans des conditions attractives. C'est le sens de ces aménagements.

Que cela se fasse de temps en temps en prenant un peu de place sur la voiture, c'est le cas. Mais, je le dis, ce n'est pas mettre des vélos, ce n'est pas être contre les voitures. C'est ménager de la place aussi pour les déplacements en vélo.

On peut se poser la question sur le boulevard Maréchal Juin, cela fait 20 ans que c'est dans un sens pour l'entrée, maintenant c'est dans un sens aussi pour la sortie. Dans une agglomération de notre taille je crois que c'est acceptable de fonctionner avec une voie pour entrer et une voie pour sortir comme d'ailleurs pour l'avenue Maréchal Juin c'est le cas depuis plus de 20 ans.

Qu'il faille que chacun s'habitue, c'est vrai. Dans l'hypercentre, vous avez parlé de la rue Bichat, les vélos dans les zones 20 ont le droit partout par le Code de la route, dès lors que c'est mentionné, de pouvoir aller en contresens. Les voitures sont censées être à 20 km/heure. Les voies ont été aménagées, ce sont des voies dans lesquelles les trottoirs et la bande de circulation ne sont pas séparés pour favoriser les croisements. C'est destiné à favoriser la fluidité. C'est aussi cela que nous souhaitons faire.

Vous avez dit, Monsieur REIHANIAN, qu'il y a une question de sécurisation. Oui, c'est la raison pour laquelle on fait des bidirectionnelles parce qu'il n'est pas exact qu'on soit à l'aise et qu'on soit en pleine sécurité lorsqu'on est sur des boulevards urbains. Je ne parle pas de rues mais de boulevards urbains. C'est l'enjeu aussi du réseau vélo express. Ce sera aussi l'enjeu de la généralisation de la voie partagée dans des rues secondaires dans lesquelles on ne peut pas imaginer faire des aménagements cyclables séparant totalement les voitures des vélos mais dans lesquelles on veut marquer la place du vélo sur la ville. C'est le cas, par exemple, de la rue Montesquieu où les voitures circulent au centre et peuvent empiéter sur la bande cyclable pour pouvoir se croiser. Cela fait partie de l'intégration du vélo dans la ville.

Enfin, cela a été dit par les uns et par les autres, oui, il est nécessaire de rappeler à tous que pratiquer le vélo cela veut dire respecter les règles de la pratique du vélo et qu'en particulier le développement de la pratique du vélo qui est significatif dans notre ville ne se fasse pas au détriment des piétons.

C'est bien le sens de ce rappel des règles mais de ce rappel aussi que la méconnaissance des règles entraîne des sanctions avec plusieurs dizaines de verbalisations au cours de l'automne et cela va se poursuivre non pas pour sanctionner mais pour, encore une fois, que le développement des vélos, le déplacement en vélo ne se fasse pas au détriment des piétons.

Enfin, je rappellerai juste une chose, quand vous voyez une voiture qui circule dans la journée à Bourg-en-Bresse vous avez une voiture sur deux qui fait moins de 3 km et il y a même une voiture sur quatre qui fait moins de 1 km. Et je parle de voitures qui sont conduites par une seule personne, je ne parle pas de

déplacements qu'on peut être amenés à faire quand on a trois enfants à récupérer à l'école, etc. Cela veut donc dire qu'il y a de la marge de progression pour favoriser le déplacement en vélo.

Je ne suis jamais dans l'idée qu'il faut opposer les modes, simplement si on veut favoriser le développement de celui qui est aujourd'hui mineur il faut lui donner des possibilités de se développer et c'est ce que nous faisons avec ce plan vélo.

J'entends les réserves et il est légitime quand on est dans l'opposition qu'on puisse avoir des réserves sur tel ou tel aspect d'un plan, que vous attendiez pour voir, cela me paraît également légitime. Mais ce que je veux vous dire c'est que cette évolution est volontariste. Elle se fera avec l'objectif de favoriser l'acceptabilité de tous, ce qui implique que nous nous accoutumions à développer la place du vélo, à le voir circuler, à l'utiliser nous-mêmes de temps à autre pour une part de nos déplacements parce que je crois vraiment que c'est l'avenir du déplacement en ville et que c'est aussi le sens de ce plan vélo.

M. COQUELET.- Je voulais juste réagir et compléter mes propos. Effectivement, je suis pour le mode doux et les pistes cyclables. Je suis aussi pour les voitures et pas contre les SUV, par exemple.

Je pense que vous oubliez quelque chose qui est le transport en commun qui est aussi un mode de transport qui aujourd'hui n'est pas exploité.

M. LE MAIRE.- Je vous le dis, la question n'est pas de savoir si on est pour ou contre la voiture. J'utilise ma voiture. Mais la question est de savoir si on l'utilise exclusivement ou si on fait de la place pour d'autres.

Je ne crois pas à la catégorie "je suis automobiliste" ou "je suis cycliste" ou "je suis piéton". C'est valable pour une toute petite partie des gens. Je crois que la question est d'utiliser à chaque fois le mode de déplacement adapté au déplacement que l'on va faire. Pour cela il faut aménager la ville pour que ceux qui n'ont pas l'habitude de se déplacer en vélo trouvent des raisons de le faire. Vous ne m'entraînez pas dans un débat pour ou contre la voiture en ville d'une manière générale.

Je considère aussi que, oui, des voitures de 2 tonnes qui circulent alors qu'elles faisaient 1.4 tonnes il y a 20 ans ce n'est pas un progrès du point de vue de la consommation carbone unitaire. Sans pointer du doigt tel ou tel mode de véhicule je crois quand même que cela doit nous interpeller tous et que la consommation rapportée aux déplacements de 2 ou 3 km avec un véhicule beaucoup plus lourd et ceux que vous avez cités sont plus lourds que les autres (c'est la raison de leur surconsommation), personnellement je considère que ce n'est pas une avancée. Maintenant, il n'y a aucun jugement moral sur personne. Il y a juste l'objectivation d'un certain nombre de faits.

Je vous le dis très tranquillement, on n'ira pas sur un sujet qui est pour ou contre la voiture en ville, ce n'est pas l'objet de ce plan vélo et ce n'est pas l'objet sur lequel vous pourrez arriver à m'emmener.

M. RUIZ.- Juste une réaction sur vos propos sur la rue Bichat et sur les rues en sens inverse en général.

Je suis d'accord qu'en théorie effectivement en ne roulant pas vite le vélo monte sur le trottoir légèrement et on peut se croiser mais en période de fin d'année

la rue Bichat est pleine de piétons, le trottoir n'est pas large, je ne vois pas où le vélo passe. Et pour la rue des Casernes c'est pareil, le trottoir n'est pas sous-élevé, à ras du bitume, je ne vois pas par où le vélo passe. Je le dis, j'ai eu le cas, on me parle sans cesse de ces rues en sens inverse et à raison, je pense. Il serait bon de revoir ces rues-là.

M. LE MAIRE.- Si nous étions la seule ville où la question se pose je pourrais évidemment vous donner acte. Pour la rue des Casernes c'est la raison pour laquelle elle n'est pas complètement accessible, il n'y a qu'une petite partie qui est accessible. Vous avez le droit d'aller jusqu'à la rue des Marronniers, c'est tout. Quand vous descendez depuis le Champ de Mars vous êtes obligé de tourner à gauche rue des Marronniers, vous ne pouvez pas faire l'ensemble de la rue des Casernes. Pour la rue Bourgmayer vous pouvez mais pas sur la rue des Casernes où il y a une partie qui n'est pas jouable en contresens cyclable.

C'est aussi la logique de l'évolution du centre-ville. Quand il y a du monde les vélos vont au pas comme tout le monde et s'il y a trop de monde ils mettent pied à terre parce que cela fait partie de leurs règles de fonctionnement. Les vélos sur les rues piétonnes ne sont pas autorisés en circulation. Ils peuvent la croiser sinon ils sont pied à terre. S'il n'y a personne ils peuvent éventuellement le faire mais à vitesse très modérée parce que le piéton est prioritaire. C'est l'objet de cette éducation aussi. On va rappeler les règles du jeu.

Je vais soumettre au vote ce Plan Vélo y compris l'aide financière de la Ville qui sont les deux éléments de cette délibération.

- A L'UNANIMITE des votants (38 voix) - 3 abstentions (Mme BARDET, M. COQUELET, M. REIHANIAN)-

Je vous remercie de ce vote et nous avons bien noté les observations des uns et des autres.

RAPPORT n°5 - Affaires foncières

b - Tènement Joliot Curie - Vente d'un terrain à la Société ELTIA PROMOTION

Mme SAINT ANDRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Claudie de cette présentation du projet et du travail qui a été mené pour réaliser ce choix et avancer sur ce sujet qui est un sujet très important. Vous avez vu que nous avons souhaité favoriser un projet qui à la fois préserve le patrimoine arboré le long du boulevard et à la fois favorise non pas la reconstitution d'un front bâti le long du boulevard mais un front qui permet de cheminer et donc de faciliter une traversée modes doux, à pied, en vélo, et en particulier à pied pour poursuivre la prolongation et la traversée du Champ de Foire. Ce projet sera mis aussi en relation avec la renaturation de la Reyssouze à la hauteur de l'allée de Challes qui est un projet sur lequel nous aurons l'occasion de délibérer prochainement. C'est un partenariat à trois, une maîtrise d'ouvrage du syndicat du bassin versant de la Reyssouze avec Grand Bourg Agglomération sur un certain nombre d'aspects notamment GEMAPI et avec la Ville sur d'autres aspects qui sont les déplacements terrestres, si j'ose dire.

Pour le moment nous sommes sur ce projet dont je me félicite et avec une

négociation qui amène un projet de qualité dont l'ensemble des éléments sont garantis, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de condition suspensive de commercialisation. La condition suspensive est le permis mais ce n'est pas la commercialisation, c'est-à-dire que le preneur achète et ne peut pas nous dire : *Désolé, je n'ai pas revendu ou je n'ai pas mes locations, donc je n'achète pas.* Il est tenu à partir du moment où le permis sera accordé de pouvoir réaliser la vente.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette présentation ?

M. RUIZ.- Effectivement, c'est un beau projet. Il est dommage, par contre, qu'on n'ait pas pu avoir plus de concertation là-dessus. J'ai demandé à votre directeur de cabinet si on pouvait avoir les autres projets qui étaient en lice. Pour des raisons techniques ce n'est pas possible.

Vous cochez toutes les cases de l'idéal du projet d'urbanisme, c'est-à-dire un parking aérien végétalisé, comme je l'avais dit pendant la campagne. On préserve le patrimoine arboricole. Pour moi il n'y a aucune raison de voter contre. Plus des commerces. Je vous rassure, je ne vais pas m'aligner à des gens qui voudraient préserver la MJC. J'y ai passé mon adolescence et je constate que le bâtiment n'était déjà pas très frais à l'époque. Donc je ne peux que saluer ce beau projet.

Le seul petit bémol est sur l'hôtel. J'ai du mal à concevoir un hôtel ici, surtout avec les places de parking, même si on en rajoute. Je ne sais pas si le parking va être privé pour les places qui vont être mises sinon on risque d'avoir un afflux de voitures dans le quartier de la Reyssouze en face qui ne trouveront pas de place pour se garer. Je pense particulièrement aux périodes de fête foraine ou aux jours de marché.

Je vous remercie.

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, c'est un beau projet sur le papier. Je me réjouis aussi du fait qu'il y ait une ouverture avec le quartier de la Reyssouze pour qu'il puisse enfin y avoir un lien avec le centre-ville. C'est important.

J'espère que ce projet va aller au bout et que ce sera une réussite parce que notre ville en a bien besoin.

Je vais encore faire du mauvais débat, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas de mon fait. Je regrette vivement qu'en Commission d'urbanisme avec Mme l'adjointe on ait eu une présentation un jeudi soir du projet plus sur la vente du terrain en cinq minutes top chrono et qu'on en apprenne plus par la presse le jeudi matin. Effectivement, peut-être, l'échange, le débat, la démocratie sont des mots un peu forts pour tout le monde mais ce sont des valeurs importantes pour moi et là-dessus je ne suis pas d'accord.

M. LE MAIRE.- Si j'étais mauvaise langue je vous dirais que j'apprends beaucoup de choses sur notre collectivité ailleurs que dans les instances de travail.

Je vous le dis simplement, là nous sommes sur un projet mené par l'exécutif, par la Ville dans des discussions. C'est un appel à manifestation d'intérêt. Il est effectivement attendu, il est rendu public, il est présenté de manière plus sommaire en commission et il vient en conseil municipal. On peut s'en émouvoir. Je dis simplement qu'à tort ou à raison les projets d'urbanisme et leur arbitrage parce qu'il y a des négociations, en particulier parce qu'il y a de la discussion économique,

de timing, etc. ne font pas partie des projets sur lesquels on peut avoir une concertation sur le projet.

On peut avoir une concertation et une discussion sur la vocation d'un tènement, sur les principes d'aménagement. C'est la question des OAP que nous avons modifiées lors d'un précédent conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme. Cela fait partie des éléments. Quand on négocie avec Décathlon sur les conditions de son insertion, le projet lui-même ensuite est discuté et effectivement à un moment il est rendu public indépendamment de la vente du terrain. Je comprends que cela puisse être frustrant mais c'est néanmoins comme cela que les choses se passent et je mentirais si je vous disais, ce que je ne vais pas vous dire, que nous pouvons réellement faire autrement et qu'une prochaine fois on fera autrement. Non, tout simplement parce que ce n'est pas comme cela que cela peut fonctionner sur la réalité d'un projet.

La question de la présentation du contenu, la présentation d'informations en commission peut toujours être améliorée mais, néanmoins, je ne vais pas vous promettre une évolution qu'en réalité je ne suis pas en mesure de vous garantir parce que la réalité du fonctionnement n'est pas celle-ci.

Mais j'apprécie, par ailleurs, les observations positives que vous faites sur le principe de ce projet.

Sur la question de l'hôtel cela fait des années que Bourg bruisse tous les ans et demi de la création d'un hôtel de plusieurs dizaines de chambres d'un standing suffisant pas loin du centre-ville. Il y a eu des études de marché, il y a eu des études de marché sur la première périphérie, il y a eu des études de marché sur le centre-ville plus au centre qui n'ont jamais débouché sur des projets. On avait des études qui nous disaient : *Si, ce serait bien à cet endroit-là, cela marcherait*, mais la réalité c'est qui est en mesure de faire sur une localisation.

Ce qui est acté dans ce projet c'est que cette localisation qui est mixte entre du passage et du centre-ville est une localisation qui est apparue à l'investisseur comme pertinente. C'est-à-dire que c'est une localisation qui n'est pas loin du centre-ville, qui est à pied depuis le centre-ville, on est à cinq minutes du Carré Amiot et c'est en même temps une localisation qui permet à des personnes qui viendraient pour un autre motif simplement à passer à Bourg-en-Bresse d'accéder facilement. En tout cas, cette localisation est apparue pertinente et elle nous paraît une bonne chose à cet endroit-là.

Oui, le stationnement en ouvrage est un stationnement privatif pour les besoins de l'opération. La répartition interne sera à déterminer entre ceux qui ont des bureaux, ceux qui sont de l'hôtel, etc. mais c'est bien un parking privatif. Ce n'est pas un parking public en ouvrage, c'est bien un parking privatif en ouvrage lié l'opération elle-même. Donc nous n'aurons pas normalement le risque que vous avez pointé, que des clients de l'hôtel se voient empêchés de stationner sur le Champ de Foire.

Vous avez également les éléments de temporalité.

Nous allons passer aux voix sur le projet n°5 b :

- A L'UNANIMITE des votants (38 voix) - 3 abstentions (Mme BARDET, M. COQUELET, M. REIHANIAN) -

a - Acquisition d'un tènement avenue Amédée Mercier, propriété de la Société AGRIBAT - Diminution du prix d'acquisition

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -

c - PRU Pont des Chèvres - Acquisition d'une emprise de terrain propriété de Mme GUILLOT

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) -

d - Avenue de Marboz - Régularisation foncière avec la Société ADOMA

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

e - Échange SEMCODA - Rue des Aéroplanes et déclassement du Domaine Public

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

f - Aérodrome Bourg-Terre des Hommes - Construction d'un bâtiment dédié à l'aéronautique - Modification des conditions de la convention à passer avec la société Grand Arc

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- La convention c'est d'augmenter de 300 m² un bâtiment sur l'aérodrome, si j'ai bien compris. Je voulais savoir si des études avaient été faites sur l'impact de ce changement. Est-ce que cela aura un impact sur les nuisances sonores ? Quel impact cela aura-t-il auprès des habitants ?

Et puis, là aussi, on nous présente, je suis désolé d'insister, ce sujet en Commission d'Urbanisme et on nous dit clairement qu'on ne peut pas nous en dire plus parce que ce dossier n'est pas géré par la personne qui est au sein de la Commission d'Urbanisme mais par une autre adjointe et que cette adjointe ne fait pas partie de la commission. Belle organisation, encore une fois. Je suis désolé.

Merci.

M. LE MAIRE.- Il n'y aura pas d'impact sur des riverains parce que vous savez où nous sommes. Il s'agit de l'extension d'une activité économique. On donne à une entreprise la possibilité d'asseoir son développement sachant qu'elle est liée aux fonctions rattachées à celles d'un aérodrome sur cette plate-forme et donc c'est l'évolution de l'AOT qui vous est aujourd'hui soumise.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

RAPPORT n°6 - Réalisation d'un chantier école sur le parking de la rue de la Chartreuse - Convention de partenariat entre la Ville de Bourg-en-Bresse, Routes de France Auvergne Rhône Alpes et le CFA BTP Ain

M. LE MAIRE, APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) --

RAPPORT n°7 - Règlement Local de Publicité - Révision - Bilan de la concertation et Arrêt de projet

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je remercie Isabelle MAISTRE qui a mené ce travail pour le compte de la Ville de Bourg-en-Bresse avec M. LABORDE et les services qui sont placés sous son autorité, pour aboutir à une évolution significative sur la durée de l'impact de la publicité commerciale visible depuis le domaine public en coopération et en plein accord avec les quatre autres communes que j'ai indiquées tout à l'heure.

Voilà, mes chers collègues, cette présentation et ce sur quoi il nous est demandé de délibérer. C'est d'arrêter le projet de règlement local de publicité et donc de le soumettre évidemment aux phases suivantes de la procédure.

Y a-t-il sur ce sujet des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- C'est une très bonne chose qu'on diminue la pollution qu'on appelle aujourd'hui visuelle dans notre ville sur le domaine privé.

Je me posais la question de savoir quand est-ce qu'on appliquera cela au domaine public également avec la réduction de l'affichage ?

Autre petite remarque, en commission je crois que M. COQUELET avait fait la remarque sur les extinctions des feux, qui sont une très bonne chose, à partir de 23 heures puisque cela va au-delà de la réglementation mais en période de fêtes on a ouvert la possibilité de laisser l'éclairage un peu plus tard en fin d'année, par exemple. Est-ce que cela a été examiné ou pas ?

Je vous remercie.

M. COQUELET.- Je rejoins mon collègue Michaël RUIZ. C'est vrai que sur le domaine public ce serait bien d'aller un peu plus loin. Quand on voit le panneau lumineux en haut de l'avenue Alsace-Lorraine qui dégage une chaleur avec des ventilateurs, la pollution visuelle est là mais aussi ce bruit, cette chaleur qui est dégagée par des écrans. Je pense qu'il est important de réduire ce type de publicité.

M. LE MAIRE.- Sur ce dernier sujet nous ne sommes pas sur de la publicité commerciale sur les écrans dont vous parlez. Nous sommes sur les trois panneaux d'affichage municipal qui ont remplacé les anciens panneaux, donc il n'y a pas de publicité commerciale. Ces panneaux ont vocation à être changés. Ils permettent néanmoins de l'information du public et il n'y a pas de publicité commerciale, il n'y en aura pas et il n'y en a jamais eu.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir de discussion sur la nature de ces panneaux mais on n'est pas sur des panneaux publicitaires.

Le deuxième élément a trait à la question de la mise en œuvre. J'ai indiqué qu'il fallait deux ans à partir de l'approbation. Les professionnels ont deux ans et les particuliers ont deux ans pour se mettre en conformité avec le nouveau règlement à partir du moment où nous l'aurons adopté, c'est-à-dire que c'est d'ici l'été 2024 que la mise en conformité avec le futur règlement local de publicité sera effective. Il y aura d'ici là, je vous le confirme, des discussions avec les propriétaires

des panneaux pour qui c'est une source de revenu et aussi avec les annonceurs mais surtout avec les propriétaires de panneaux.

Le deuxième élément sur le domaine public, juste pour le rappeler, c'est que le domaine public qui est ce qui suscite le plus de discussions représente 15 % environ de l'impact de l'ensemble de la publicité. 85 % c'est ce dont on vient de parler. 15 % c'est l'affichage dit de la convention Decaux qui existe et qui a été négociée d'ailleurs bien avant que je ne sois moi-même élu avec une durée extrêmement longue. Aujourd'hui on vit sous l'empire d'une convention qui date d'il y a, je crois, 15 ans, qui était très longue. Donc cela représente 15 % du total.

Nous l'avons déjà indiqué puisque nous avons délibéré sur les principes lors d'un conseil municipal en 2019, nous avons appliqué le même objectif de réduction de 30 % de l'intégralité de la publicité sur le domaine public dans le cadre de la convention à renégocier l'année prochaine avec Decaux ou avec un autre dans le cadre d'un appel à la concurrence.

Par ailleurs, nous avons pris la décision, ce qui occasionnera la réduction de recettes pour la Ville, de refuser par principe dans ce futur marché l'existence d'écrans publicitaires, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas à Bourg-en-Bresse, contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres villes, d'écran publicitaire avec des publicités qui tournent sur le domaine public. Vous en voyez un peu partout. Il n'y en aura pas à Bourg. C'est la décision que nous avons prise il y a maintenant deux ans.

Donc rendez-vous pour l'approbation du contrat au cours de l'année 2022 qui sera passé avec l'entreprise qui aura gagné le contrat de la publicité domaine public de la Ville de Bourg-en-Bresse qui a un groupement de commandes avec Grand Bourg Agglomération puisque vous savez que la publicité du domaine public c'est aussi les abribus et que pour les abribus c'est l'agglomération, donc nous avons un groupement de commandes pour pouvoir travailler de concert sur ce sujet.

Je vous propose d'approuver cette révision et l'arrêt de projet, donc de poursuivre ce travail.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

RAPPORT n°8 - OPAH-RU - Approbation de la convention

M. LE MAIRE, APPEL SIMPLIFIE

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- On a pu travailler ce sujet en commission, ce qui était agréable. Il y a effectivement des propositions. Je pense qu'il serait important de bien communiquer pour les mettre en œuvre. Cela va dans le bon sens.

Par contre, je réitère ma demande. Je vous avais demandé lors du dernier conseil un bilan des actions Cœur de Ville des dernières années. Je n'ai toujours rien reçu. Je réitère ma demande.

M. LE MAIRE.- Faire le bilan peut être l'objet de l'ordre du jour de la prochaine commission.

Sur l'aspect réalisation Cœur de Ville, Claudie, est-ce que tu as quelques mots à dire ?

Mme SAINT ANDRE.- Comme vous l'avez compris dans la présentation,

les sujets OPAH-RU et Cœur de Ville sont intimement liés. Dans la présentation que nous avons faite nous avons fait le bilan sur la constitution des opérations Cœur de Ville, la façon dont la SEM sur laquelle nous avons délibéré il y a deux mois allait être constituée aujourd'hui et sur le plan d'affaires, nous l'avons également rappelé lors du bilan de la commission.

Ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui et nous le ferons dès que nous le saurons c'est d'avoir exactement l'intervention de la SEM et du dispositif Cœur de Ville et donc de l'OPAH-RU sur les opérations exactes.

M. LE MAIRE.- Évidemment puisque cela on le saura sur les opérations programmées.

Merci Claudie de cette précision utile. Dans beaucoup d'autres villes où ils étaient plutôt en retard il y a eu des engagements pour financer un manager du commerce en ville, par exemple, que nous avons depuis 10 ans, pour faire une étude de composition urbaine que nous avons réalisée et mise en œuvre. Aujourd'hui, on a plutôt eu quelques accompagnements et encore assez modestes en DSIL des opérations du centre-ville.

Pour nous le principal impact n'est pas pour la Ville, en réalité, mais pour les propriétaires privés, pour la rénovation thermique et la remise sur le marché de logements en cœur de ville. C'est à la fois la SEM foncière, c'est l'OPAH-RU et c'est au fur et à mesure que nous aurons des opérations privées qui seront aidées par Cœur de Ville que nous pourrons en faire le bilan.

Contrairement à d'autres villes, pour nous l'essentiel de Cœur de Ville va être non pas un soutien financier pour la Ville pour ses propres projets mais un soutien financier pour les investisseurs privés, que ce soit des promoteurs, que ce soit des propriétaires occupants, que ce soit des propriétaires bailleurs, que ce soit des commerçants, pour la rénovation du patrimoine bâti du centre-ville. Il pourra y avoir des interventions par la Ville qui donneront lieu à un bilan annuel, etc. et pour le reste c'est la mobilisation des crédits d'Action Logement en complément des crédits de l'OPAH-RU qui sera la réelle plus-value pour Bourg-en-Bresse de l'opération Action Cœur de Ville. Elle s'étalera au cours des années à venir et nous pourrons en faire le bilan au moins annuel.

Voilà pour compléter et redire ce que Claudie venait de dire en termes plus cursifs encore.

Je vous propose d'approuver cette convention.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

RAPPORT n°9 - Finances - Exercice 2021

a - Décision modificative

Budget Ville
b - Provisions pour risques et charges - Constitution et reprise -

c - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budget Ville

RAPPORT n°10 - Finances - Budget 2022

a - Débat d'Orientations Budgétaires

M. DOSCH, Rapporteur,

(Présentation des rapports)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Thierry de cette présentation du débat d'Orientations Budgétaires avec les grands axes que tu as rappelés : Être aux côtés des Burgiens, préparer la ville dont nous aurons besoin dans 10 ans, c'est-à-dire la ville des transitions, et maintenir et investir au quotidien par les services du quotidien comme par nos investissements pour la qualité de vie de chacun, avec un niveau d'investissement élevé qui est le fruit des projets qui ont été préparés depuis plusieurs années et qui se poursuivent, on n'a pas perdu de temps depuis le début de ce mandat, au contraire, malgré le contexte et puis également maintenir, c'est quand même l'objet principal du DOB, une situation financière parfaitement saine avec une dette en diminution. Et, je l'ai dit en réunion publique alors pourquoi ne pas le dire, l'objectif n'est pas de toujours la baisser, l'objectif n'est pas d'être à zéro, l'objectif est d'être dans une dette en permanence soutenable, qui ne compromette jamais la capacité financière de la Ville et de ce point de vue-là nous sommes en dessous de 40 M mais tant que nous restons entre 40 et 45 M€ au maximum nous sommes dans une situation qui reste parfaitement saine. Donc nous sommes bien en-deçà de ces indicateurs.

Merci Thierry de ce travail, merci à M. AUDIRAC et aux services de la Direction des Finances du travail qui est réalisé.

J'ouvre maintenant la discussion sur les sujets liés aux orientations budgétaires.

Je rappelle qu'on ne vote pas les orientations budgétaires. On prendra tout à l'heure acte par un vote qui n'engagera pas le contenu du document mais sur le fait que nous avons bien eu le débat, qu'il a bien été présenté.

Y a-t-il des souhaits d'intervention ?

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, d'abord sur la méthode du vote, c'est une question de méthodologie, est-ce que l'on peut dissocier la question n°9 de la question n°10 et le a du 10 du b ?

M. LE MAIRE.- On votera point par point, on ne votera pas l'ensemble.

M. REIHANIAN.- Merci. Quelques mots très succinctement sur ce budget qui intervient dans un contexte assez particulier et singulier de crise sanitaire, vous l'avez rappelé, dans un contexte singulier aussi dans notre rapport à l'État et dans un contexte que je qualifierais de regrettable du gel des dotations de l'État aux collectivités.

Des points positifs, d'abord, puis des points négatifs. Pour les points positifs il y en a au moins deux, notamment le soutien assez constant depuis le début de la mandature au tissu culturel qui fait la fierté de notre ville et de son animation.

Le deuxième point positif que je vois est notamment sur la gestion globale de la crise et je prends un exemple qui est pour moi symbolique et aussi pour notre groupe, c'est l'aide au pouvoir d'achat des agents de la collectivité qui ont su tout au long des mois de crise que nous avons subis maintenir au niveau le service public au service des Burgiennes et des Burgiens et je veux les en remercier au nom de notre groupe, et particulièrement parce que cela peut paraître banal comme cela mais je sais que l'organisation aussi de ces conseils municipaux ici dans cette salle

des fêtes n'est pas toujours commode, donc je veux les en remercier.

Sur les points négatifs je ferai tout aussi succinctement, j'en vois au moins trois sur lesquels notre groupe aurait voulu insister. D'abord, c'est le sujet de la sécurité. Je crois que ce budget n'est pas, me semble-t-il, à la hauteur sur les enjeux pour notre collectivité qui sont aussi des enjeux d'avenir sur la sécurité et qui doivent intervenir en réponse aux défaillances constantes de l'État en la matière qui a un bilan qui n'est pas à la hauteur des ambitions et des attentes de l'ensemble de nos concitoyens. Je pense à la caméra de vidéoprotection dans laquelle notre ville doit être le poisson pilote pour l'ensemble du territoire de l'agglomération et au-delà en matière de caméra de vidéoprotection. Je pense particulièrement là où il y en a besoin parce que Bourg c'est notre centre-ville dont nous sommes tous fiers mais aussi l'ensemble des quartiers comme le Plateau, le Peloux, les Vennes. Je pense à tous ces quartiers qui ont besoin de sécurité accrue et en la matière d'un déploiement massif que nous appelons de nos vœux de caméras de vidéoprotection.

Évidemment aussi, toujours sur la sécurité, je pense que d'ici la fin de la mandature il faut avoir une ambition constante en la matière notamment d'un point de vue des effectifs de police municipale qu'il faut au moins doubler d'ici 2026.

Le deuxième sujet sur lequel je voudrais insister est le sujet de la lutte contre les déserts médicaux qui n'est évidemment pas un sujet uniquement de la municipalité, qui est un sujet d'État mais sur lequel la Ville doit aussi montrer l'exemple en la matière. Je veux défendre ici le salariat des médecins qui est une mesure d'urgence qui a fait ses preuves dans un certain nombre de collectivités, notamment en Saône-et-Loire qui a réussi en la matière à avoir une véritable politique incitative de salariat des médecins en urgence et je pense aussi évidemment à un enjeu d'attractivité de la commune qui permettrait davantage d'inciter des médecins, notamment des jeunes médecins, à venir sur le territoire. Donc, deuxième sujet, la santé et la lutte contre les déserts médicaux sur lesquels je crois que notre collectivité devrait être poisson-pilote et être beaucoup plus dynamique, avoir une ambition beaucoup plus incitative en la matière.

Le troisième point, je l'avais évoqué l'année dernière encore au cours du débat d'orientations budgétaires, c'est le sujet du handicap sur lequel il me semble que dans le budget et dans ses orientations il n'y a aucun mot, aucune ligne. Je voudrais qu'à l'avenir on mette le paquet en la matière. J'ai la profonde conviction qu'il faut absolument, impérativement et urgemment avoir un plan Marshall global de la collectivité pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap et plus globalement sur l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap, handicap moteur, physique mais aussi handicap mental et je pense également à l'ensemble des aidants et des familles que souvent on n'aide pas assez en la matière.

Donc trois sujets sur lesquels il me semble qu'on aurait dû mettre davantage l'accent : la sécurité, la santé et la lutte pour les personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Une très courte intervention. Je note dans le budget qu'on est raisonnable sur 2022 car on ne sait pas la reprise qui va avoir lieu. Effectivement, la crise sanitaire se poursuivant on ne sait pas si les recettes vont rester à niveau et quelles vont être les obligations.

Je remarque juste le nombre de projets assez conséquents qui se réalisent depuis bientôt un an malgré la crise, que l'on renouvelle, que l'on continue. Et je vois vos incertitudes entre les corrections du déficit national et la TH où on a cette incertitude depuis 2018.

Depuis 2018 une compensation se verse tous les ans. Je ne pense pas qu'on aurait autant pu faire de projets et garder une situation saine si l'État se désengageait et s'il y avait vraiment un risque de désengagement.

Un autre sujet porte sur la vacance commerciale. Effectivement, un effort est fait là-dessus avec la SEM sur le portage foncier, sur les locaux vacants mais j'avais une question sur le *turn over*. On a beaucoup de *turn over* depuis quelques années en centre-ville. C'est bien que les commerçants s'installent, c'est mieux qu'ils y restent. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose de prévu sur la pérennité de nos commerçants dans la Ville de Bourg-en-Bresse, en particulier en centre-ville.

Enfin, vous avez cité le Plan Vélo en disant qu'on était deuxième. Effectivement sur le nombre de kilomètres de pistes cyclables sur lequel se base ce palmarès on est deuxième dans la catégorie des villes moyennes, par contre je trouve dommage que ce palmarès ne prenne pas en compte tout ce qu'on a débattu tout à l'heure, c'est-à-dire les règles de sécurité, etc.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je ne vois pas d'autres observations.

Je veux d'abord prendre acte du fait que les grands équilibres généraux, notamment la situation financière de la Ville, et je m'en félicite, ne font plus l'objet du cœur de nos débats parce qu'effectivement la situation a été rétablie il y a une dizaine d'années. Elle est maintenue et nous sommes dans une collectivité dans laquelle on peut parler de projets, dans laquelle on peut débattre des orientations parce que, par ailleurs, il n'y a pas d'inquiétude ou de perspective négative ou de risque sur la situation financière. Et, je le redis ici, ce sera ma préoccupation et celle de l'équipe municipale en permanence quitte à prendre les mesures correctives qui s'avèrent nécessaires pour maintenir ce qui est la base d'une collectivité territoriale.

Deuxième élément sur un certain nombre de points qui ont pu être évoqués. D'abord, dire que sur la question de nos projets et en particulier sur le sujet de la vacance commerciale ou de la politique sur le handicap, sur la vacance commerciale celle-ci diminue et il y a un *turn over* mais tant qu'il y a un *turn over* cela veut dire qu'il y a une vie économique et surtout que les commerces retrouvent un preneur, que ce soit le même, que ce soit la même activité ou une autre activité et que globalement notre diversité commerciale, parce que c'est cela qui peut être éventuellement affecté, ne s'est pas dégradée, au contraire, au cours des dernières années puisque nous avons vu revenir en centre-ville des activités qui n'y étaient plus, je pense notamment à un certain nombre de commerces de bouche.

Donc sur ce sujet comme sur celui de l'accessibilité de notre domaine public et des équipements publics aux personnes handicapées c'est une politique constante, régulière, dont on parle, vous avez probablement raison Monsieur REIHANIAN, peut-être insuffisamment mais qui est la mise en œuvre de nos agendas programmés d'accessibilité qui sont à la fois une obligation légale et en même temps une boussole et qui sont réalisés annuellement dans le cadre de nos obligations et au-delà y compris en accueillant ce qui va au-delà des Ad'AP, au-delà de l'accessibilité du domaine public ou des équipements publics, en accueillant sur le territoire de la ville des projets privés ou portés par des acteurs bailleurs sociaux, par exemple, sur

le logement mixte pour jeunes personnes autistes dans le secteur de la rue du Point du Jour ou l'accueil constant des activités de l'ADAPEI ou d'autres associations de défense et de promotion de la place des personnes handicapées.

Sur le sujet de la TH, encore une fois, jusqu'en 2020 ou 2021 on a encore l'équivalence. Le risque que j'ai toujours pointé c'est la non-actualisation. Pour le moment on n'a pas perdu d'argent. Pour 2021 on fera le compte à la fin. La question est la progressivité minimale des recettes avec le coefficient de coordination qui est un risque pour toutes les collectivités territoriales.

Sur la question de la situation de la démographie médicale qui relève de Grand Bourg Agglomération dans un plan qui est concerté et mené d'un commun accord avec le Département de l'Ain, puisque sur ce sujet-là nous avons décidé de travailler ensemble et je veux le redire ici, oui, Grand Bourg travaille avec le Département de l'Ain sur toutes les actions et tous les projets parce que sur ces sujets-là il n'y a pas une vision de gauche et une vision de droite, on travaille ensemble. Donc l'ensemble des actions qui sont menées sont menées en plein accord entre le Département et Grand Bourg Agglomération.

Nous sommes la victime d'un phénomène national qui est une sous-évaluation depuis de longues années sous différents gouvernements, également sous pression d'un certain nombre de syndicats de professionnels de santé, notamment de médecins, il faut quand même le rappeler, qui amène à une absence partout en France quasiment de renouvellement des médecins et notamment des médecins généralistes.

Le salariat des médecins fait partie des options travaillées par Bourg-en-Bresse Agglomération en lien avec le Département dans le cadre de ce plan. Cela demande un peu de temps mais, en revanche, c'est une option à laquelle je crois aussi comme elle a pu être réalisée ailleurs, pas de manière aussi systématique qu'elle l'a été dans tel ou tel endroit, dont le bilan est positif sans être totalement dithyrambique mais, oui, c'est une option que nous retenons tout autant.

J'indique que nous allons avoir au début de l'année prochaine un certain nombre de médecins qui vont s'arrêter à la fin de l'année ou au début de l'année, qu'il y aura une période difficile à Bourg comme ailleurs. Hormis 20 % du territoire national qui est aujourd'hui nettement surdoté par rapport à la moyenne, tous les autres territoires sont en retrait et en difficulté. Je fais partie de ceux qui pensent que la Sécurité Sociale doit refuser de continuer à conventionner de nouvelles installations dans les 20 % de zones déjà surdotées en médecins. Cela s'appelle le conventionnement sélectif. Il n'est pas normal de continuer à pouvoir s'installer sur la Côte-d'Azur, sur la côte basque, dans certains quartiers du centre de Lyon ou de Paris, je parle bien de certains quartiers du centre de Lyon ou de Paris, au nom de la liberté d'installation quand par ailleurs on sait que ces secteurs-là font partie des 15 à 20 % des territoires qui sont surdotés en nombre de médecins par habitant.

On pourrait leur dire d'aller n'importe où ailleurs mais ailleurs parce que dans ces 20 % du territoire on n'a pas besoin d'eux, la collectivité qui paie n'a pas besoin d'eux. On a besoin d'eux partout. Ils vont en zone rurale, en zone périurbaine, dans les petites villes, en banlieue mais pas dans ces zones surdotées.

Cela fait partie des débats qui sont plutôt des débats de 2022 que d'autres choses mais c'est, néanmoins, un sujet extrêmement concret pour nos concitoyens et j'indique que nous allons avoir en début d'année des difficultés sur l'agglomération liées au départ de certains médecins qui aujourd'hui ne sont pas remplacés malgré les efforts réalisés par la collectivité, par eux-mêmes ou par des

projets privés.

Enfin, sur la question de la sécurité, nous différons sur ce sujet. Ce sont des engagements que vous aviez proposés aux Burgiens, ce ne sont pas les miens. Nous allons continuer à travailler avec le développement mesuré de la vidéosurveillance partout là où c'est nécessaire, à coopérer, nous allons en parler dans un instant, avec les polices municipales, à coopérer avec la police nationale pour jouer notre rôle dans la chaîne de sécurité.

Pour le reste j'entends les propositions qui ont été faites par les uns ou par les autres. C'est aussi le rôle de ce débat d'Orientations Budgétaires.

Je vous propose, mes chers collègues, que nous en restions là. Je vous interroge pour savoir si sur la question n°9 a, la question modificative, vous avez des observations à formuler sinon nous passons au vote.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

Rapport n°9 b :

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

Rapport n°9 c :

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

Rapport n°10 a :

M. LE MAIRE.- Je vous indique que je ne comprends toujours pas mais j'ai dit la même chose à l'Agglo la semaine dernière, on doit faire un vote non pas pour approuver le document, je vous le redis, on ne vote pas le document, c'est un document qui sert de support à un débat. On va voter aujourd'hui non pas pour approuver le contenu du document, ce sera le budget qu'on va voter le 7 février mais simplement pour prendre acte du fait qu'on a bien eu le document et eu le débat. Cela s'appelle la simplification administrative et depuis quelques années au lieu de prendre acte on nous demande de voter pour prendre acte. Donc je vais soumettre au vote étant entendu que ce vote pour aucun d'entre nous ne peut avoir de signification d'approbation du document ou d'ailleurs un vote de désapprobation puisque ce n'est pas l'objet du vote. L'objet est de savoir si on a eu le document et qu'on a débattu.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) --

Votre vote ne sera pas utilisé, Messieurs de l'opposition, pour dire que vous aviez approuvé la politique de la ville, on en reparlera au budget où j'imagine que quand on parlera du fond les choses seront un peu différentes.

b - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (40 voix) 1 Abstention (M RUIZ)

c - Affectations de subventions 2021, Autorisation spéciale pour acomptes 2022 et Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) --

Je remercie Thierry DOSCH de ce travail sur les sujets financiers.

RAPPORT n°11 - SPL OSER - Rapport annuel

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

RAPPORT n°12 - Convention de Coopération des polices municipales des communes de Péronnas, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat et Bourg-en-Bresse

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Même si comme à l'accoutumée je regrette toujours qu'on n'ait pas de débat de commission et donc du coup qu'il n'y ait pas un adjoint, je remarque quand même les efforts qui sont faits au niveau sécuritaire même si on n'y est pas encore.

Effectivement, M. REIHANIAN l'a souligné, on n'est pas encore en totale sécurité mais on voit que des choses s'améliorent. Moi-même je le constate. La coordination de la police municipale avec des villes limitrophes à notre commune fait partie de ces améliorations ainsi que les caméras de surveillance mais je pense que dans les consignes il faut aller plus loin, peut-être créer quelque chose sur le civisme. Le civisme disparaît dans cette ville et aux alentours, on le voit de plus en plus. Je pense qu'investir un peu plus là-dedans serait une bonne chose.

C'était ma remarque. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. REIHANIAN.- Quelques mots sur cette délibération. Effectivement, elle va naturellement dans le bon sens. Cette coopération sera un atout en matière de lutte contre l'insécurité, d'autant qu'en la matière l'État est défaillant et laisse les communes et les maires gérer un certain nombre de choses qui sont malheureusement a priori de la compétence de l'État mais il y a aussi cette compétence qui doit être assumée par notre commune.

Je pense qu'en la matière pour passer à l'étape supérieure il va falloir augmenter les moyens humains de notre police, je l'ai dit sur le budget, aider les communes aussi en étant un vrai modèle en la matière sur le territoire de l'agglomération notamment en se dotant des caméras de vidéoprotection, en montrant l'exemple.

Et puis en matière de coopération aussi je crois très sincèrement à l'efficacité de la coopération entre notre mairie en matière de sécurité et le préfet. Il faut nommer un adjoint, c'est une légère divergence de vues entre nous, à la sécurité qui permettrait à temps plein de s'occuper de cette coopération entre la nationale et la municipale.

Enfin, je pense, c'est un sujet qui concerne la commune et l'État, qu'il

faut être proactif sur la chaîne pénale parce que notre police municipale fait un travail considérable mais à certains égards il paraît parfois insupportable de voir que la chaîne pénale ne suit pas et en la matière je crois qu'on peut être proactif à notre modeste niveau.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de ces observations positives dans leur orientation. J'indique simplement que le dossier a été présenté en Commission Administration Générale, donc il a fait l'objet d'une présentation détaillée par M. PUCINI(?). C'est à cette commission que sont rattachés les dossiers liés à la sécurité, que ce soit le CISPD ou cette convention.

Voilà ce que je pouvais dire. Pour le reste j'ai pris note d'un certain nombre d'observations positives ou de suggestions sur ces sujets.

Je mets aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

Merci pour votre unanimité sur ce dossier.

RAPPORT n°13 - Centres sociaux et Halte-garderie - Transfert de gestion des équipements de la CAF - Contrat d'engagements réciproques entre la Ville - le Centre Communal d'actions sociales et la Caisse d'allocations familiales

Mme OULED SALEM, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je profite de cette délibération pour remercier Karine THEVENARD, directrice du CCAS, je la remercie très sincèrement pour ce travail, son investissement sur ce dossier ; je remercie aussi Mme MAGNON, directrice adjointe de la CAF, et un merci tout particulier à Jean-Pierre FAIVRE.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup Nadia. Merci à Fabrice qui a travaillé sur ce sujet avec toi et puis tu as cité Jean-Pierre FAIVRE, directeur général adjoint des services de la Ville, qui vit là son dernier conseil municipal, je lui adresse un salut amical, puisqu'il prendra sa retraite à la fin de l'année après avoir servi la collectivité depuis des années avec un grand sens du service. Il a horreur de ce que je suis en train de dire parce que c'est quelqu'un d'extrêmement modeste, mais qui a servi la Ville, ses élus quels qu'ils soient et le service public depuis toutes ces années. Cela me donne l'occasion de le remercier publiquement de tout ce travail et de la compétence qu'il a mise au service des Burgiens et y compris pour des services qui continueront bien après lui. C'est le lot des serviteurs de la collectivité. Merci Jean-Pierre.

Au-delà de ce dossier qui a été effectivement discuté avec la CAF, vous l'avez compris, merci Nadia, la CAF pour des raisons nationales ne peut plus assumer la gestion directe des centres sociaux, notamment elle n'est plus autorisée à embaucher des personnes, ce qui est le cas à Bourg depuis des dizaines d'années. Le principe était l'embauche par la CAF et la participation financière de la Ville. Elle n'est plus autorisée à le faire pour les trois centres sociaux. Donc le dispositif sur lequel nous sommes est l'inverse, c'est la Ville qui va avoir la charge des salaires et de l'ensemble des frais de fonctionnement et la CAF qui va nous verser une compensation pour la moitié. Nous sommes à 50/50 aujourd'hui. Demain nous serons

toujours à 50/50. En revanche, notre poste de dépense principale était "subvention", nous versions une subvention à la CAF. Demain notre poste de dépense principale sera "ressources humaines et frais de fonctionnement" et nous recevrons une subvention de fonctionnement de la CAF.

Les discussions avec la CAF ont permis que sur la base d'un budget d'environ 1.5 M€, budget important, il y ait un équilibre financier au moins jusqu'à la fin du mandat sur ce qui est pour la CAF une compétence qui reste optionnelle avec une entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022 pour celui de la Croix Blanche et progressivement jusqu'à l'été 2023 pour les autres centres sociaux.

Je veux redire ici que les centres sociaux sont un outil de proximité absolument essentiel dans lesquels la Ville continuera davantage encore son implication pour que ces lieux soient bien des lieux à la fois de ressource pour les habitants, de démocratie de proximité avec des associations d'usagers qui sont associés aux orientations mais aussi qui jouent un rôle d'accueil dans lequel les habitants viennent porter leurs difficultés, leurs problèmes d'accès aux droits, leurs projets, leurs incertitudes, leurs inquiétudes, parfois trouver de l'information pour une orientation sur des démarches administratives. La Ville continuera de s'impliquer dans ces lieux, continuera de les faire vivre, redonnera de la dynamique à ceux qui peuvent en manquer et c'est le cas de celui de la Croix Blanche aujourd'hui parce que nous sommes un peu en bout de course au niveau des équipes. Donc ce transfert de gestion est aussi l'occasion pour la Ville de renouveler son engagement. Ce sera le CCAS qui prendra formellement la gestion de ces actions et de ces postes qui va nous permettre de poursuivre notre implication sur ces centres sociaux.

Voilà ce que je voulais vous dire en remerciant Nadia de ce travail. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Merci Monsieur le Maire. Évidemment, je vais voter pour. Je sais qu'on va dire que je suis assez conciliant ce soir mais quand cela va dans le bon sens il faut le dire.

Je voulais remercier et saluer le travail fait en particulier par Karine THEVENARD, la directrice du CCAS que Mme OULED SALEM a saluée, également les collègues élus, les services ainsi que les services du CCAS. Je pense qu'il est très important dans une ville de notre taille d'avoir des centres sociaux et qu'on les maintienne en vie. Effectivement, l'engagement de la Ville est une bonne chose.

Je voulais aussi intervenir sur le schéma qu'on n'a pas eu. On a eu un schéma en commission assez explicatif parce que j'avais des doutes sur les finances au-delà de 2026. Le schéma a été fait par Jean-Pierre et permettait vraiment de comprendre comment allait se passer demain la dotation au CCAS pour financer ces centres sociaux et la halte-garderie.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de cette contribution. J'évoquais tout à l'heure le fait que nos budgets vont marquer des transferts. Vous en verrez un dans la délibération d'après puisque nous créons cinq postes justement pour accueillir des postes des centres sociaux et nous en créerons d'autres au moment des prises de transfert d'autres centres sociaux. Il faudra juste que quand on fera des comparaisons on se rappelle que ce n'est pas un coût net pour la Ville, c'est neutre, simplement nous allons avoir des postes en plus et des ressources qui vont venir sous forme de subvention plutôt que l'inverse.

Merci en tout cas de cette appréciation du travail de nos services que ce soit le CCAS ou les services de la Ville.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) --

RAPPORT n°14 - PERSONNEL TERRITORIAL - Tableau des emplois

M. LE MAIRE, APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

RAPPORT n°15 - Frais de Mission des Élus - Mandat spécial

M. LE MAIRE, APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) - -

RAPPORT n°16 - Télétransmission des actes au contrôle de légalité - Avenant n°3 à l a convention avec la Préfecture

M. LE MAIRE.- APPEL SIMPLIFIE

- A L'UNANIMITE des votants (41 voix) --

RAPPORT n°17 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020

M. LE MAIRE.- Avez-vous des observations sur les actes de gestion transmis ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, j'ai surtout des précisions au niveau des conventions d'occupation/mises à disposition. Je lis "*Convention d'occupation précaire avec un Agent pour un appartement situé 4 rue Bara à compter du 1^{er} octobre 2021 pour un montant mensuel de 388 €*". Pouvez-vous nous préciser, s'il vous plaît, la fonction de l'agent et quel type parce que je vois qu'il est marqué "précaire" mais quel type d'appartement, la surface, s'il est neuf ? Et 388 c'est mensuel, avec ou sans charges ?

M. LE MAIRE.- Je vous indique que les logements de la Ville méritent tous d'être rénovés. Ce ne sont pas des logements neufs. Nous sommes là sur un logement pour nécessité de service du directeur de cabinet qui assume ce loyer et les charges lui sont facturées en plus conformément au principe qui est qu'elles ne font pas partie de l'occupation.

J'ajoute que cet appartement a toujours été utilisé pour les agents de la Ville par nécessité absolue de service dans ces conditions-là et avec un loyer parfaitement transparent.

M. COQUELET.- En termes de surface est-ce que vous savez quel type c'est ?

M. LE MAIRE.- Je crois qu'il s'agit d'un T3 parce qu'il n'y avait pas plus petit. S'il y en a un plus petit je sais que la personne en question souhaiterait plus petit. Nous n'avions pas plus petit mais dès qu'il y en aura un plus petit il ira dans un plus petit.

M. COQUELET.- Merci.

M. LE MAIRE.- Nous prenons acte de ces actes de gestion.

Pour ce qui concerne maintenant la question écrite je vais passer la parole à Mickaël RUIZ pour qu'il puisse lire la question qu'il m'a adressée en fin de semaine afin que je puisse également lire la réponse.

M. RUIZ.- *Lecture de la question écrite.*

M. LE MAIRE.- *"Monsieur le Conseiller Municipal,*

Vous m'aviez proposé lors du conseil municipal du 1^{er} Février 2021 de mettre en place un "véhicule écologique" de service public et vous m'interpellez de nouveau sur le sujet : c'est le signe que vous êtes convaincu des projets que vous défendez, ce qui est tout à votre honneur.

Contrairement à certaines grandes villes de banlieue où les services publics sont parfois absents ou loin des habitants, Bourg-en-Bresse est une ville dans laquelle l'ensemble des sièges sociaux des services publics sont présents et dont les quartiers prioritaires sont pourvus de centres sociaux, ce qui rend aisément accessibles ces services à tous les habitants. Le dispositif de véhicule itinérant que vous suggérez de mettre en place a été expérimenté il y a une vingtaine d'années à Bourg et cela ne fonctionnait pas : l'offre physique de lieux d'accueil est déjà importante sur la ville et la création d'un lieu supplémentaire ne semblait visiblement pas pertinente à l'époque.

Les barrières qui amènent un individu à ne pas avoir recours à ses droits peuvent être multiples : linguistiques, psychologiques, sociales... C'est précisément pour cette raison que la Ville déploie une stratégie globale avec les opérateurs et œuvre pour faciliter l'accès aux services publics, notamment en mettant en place des permanences d'écrivains publics bénévoles, de la médiation numérique, des adultes-relais, etc.

Demain, nous poursuivrons avec les centres sociaux cette stratégie - qui repose notamment sur le principe d'expérimentation - pour lutter contre le non-recours au droit. Vous le savez, nous venons d'en délibérer, la Caisse d'Allocation Familiale a décidé de se désengager de la gestion des centres sociaux, tout en assurant la pérennité des financements. Le Centre Communal d'Action Sociale va donc assurer la gestion des centres sociaux et pourra mener des travaux de facilitation de l'accès aux droits de personnes, dans ce cadre.

Cela étant, derrière cette proposition que vous formulez, j'entends bien votre préoccupation de voir nos concitoyens avoir recours à leurs droits : sachez que je la partage. En ce sens, il me semblerait tout à fait pertinent qu'un groupe de travail soit monté, sous le pilotage d'un de mes adjoints que je désignerai, associant des conseillers municipaux - dont je vous propose de faire partie - pour avancer sur ce sujet et venir ainsi contribuer utilement à la stratégie d'accompagnement que nous déployons. Les autres groupes du conseil municipal pourraient y être représentés évidemment s'ils le souhaitent."

Je vous propose que nous avancions sur ces modalités, que dans les prochains jours nous fassions cette proposition qui sera évidemment adressée à l'ensemble des groupes et que nous puissions avoir un groupe de travail pas forcément très long mais qui permette de faire le point et de regarder ce qui pourrait être amélioré pour faire suite à votre proposition.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en réponse à la question que vous avez posée.

M. RUIZ.- Juste pour vous remercier de cette proposition. J'accepte avec joie. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mes chers collègues, nous en avons bientôt terminé. Je voudrais, avant que nous nous séparions, vous dire deux choses. D'abord, vous dire que depuis aujourd'hui mais en réalité à partir du 31 décembre notre pilier de la mairie va prendre sa retraite et quitter ses fonctions, c'est Aline MURCIA, ma cheffe de cabinet, qui est encore là pour son dernier conseil, que je remercie pour les années puisqu'auparavant elle travaillait dans les services de la Ville après avoir travaillé la moitié de sa carrière dans le privé. Je te remercie, Aline, de la contribution pendant toutes ces années non seulement au maire que je suis mais à la Ville et à ses habitants et te souhaite, comme à Jean-Pierre, une excellente nouvelle période de vie.

Et puis j'ai le plaisir de vous indiquer qu'Isabelle TOURNAYRE, la cheffe de cabinet qui est nommée, qui prendra ses fonctions à partir du 1^{er} janvier, qui est bien connue de la Ville et de ses services, est également présente et je lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

La deuxième chose, mes chers collègues, c'est de vous souhaiter des fêtes de fin d'année les plus sereines possible, dans un contexte qui, lui, ne l'est guère, dans lequel nous sommes toujours assujettis à des mesures de précaution. Je souhaite que pour chacun, chacune d'entre vous, selon les modalités qui sont les vôtres habituellement dans ces périodes un peu traditionnelles, vous puissiez passer de belles fêtes de fin d'année, retrouver ceux que vous aimez, passer du temps avec vos proches, que cette traditionnelle trêve des confiseurs qui sera courte, une petite semaine, nous permette aussi, comme à nos services, comme à mesdames, messieurs de la presse, de prendre quelques jours de pause et de nous retrouver d'ici une quinzaine de jours déjà, on a l'impression que les fêtes de fin d'année sont infinies parce que cela commence tard mais cela ne dure pas très longtemps, pour des périodes qui, elles aussi, vont être perturbées puisque, comme vous le savez, les vœux n'auront pas lieu, ils auront lieu dans très peu de communes.

Nous allons reprendre une année toujours avec cette menace du Covid. Il sera temps de nous souhaiter la bonne année et notamment que notre pays retrouve des perspectives, que notre société en retrouve, mais ce sera le temps de 2022. D'ici là je vous souhaite une bonne soirée, de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances. Merci. Au revoir.

La séance est levée à 19 heures 40.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 20/12/2021

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} février 2021, je vous avais fait la proposition de la mise en place d'un véhicule écologique de la municipalité (pourquoi pas à hydrogène) qui sillonnerait nos quartiers, afin d'informer et d'aider nos concitoyens dans leurs démarches administratives.

Aujourd'hui, nous avons voté pour le transfert de la gestion des 3 centres sociaux de la CAF aux CCAS. Ces centres sociaux ont besoin de travailler sur des projets chaque année. La reprise du premier centre social du quartier de « La Croix Blanche » pourrait servir d'expérimentation à ce projet et la municipalité pourrait l'accompagner.

Bien sûr, nous pourrions revoir ensemble la mise en œuvre exact de cette proposition, en collaboration avec ce centre social, afin d'imaginer les besoins des habitants du quartier en termes de service public.

Encore une fois, j'ai bien compris que le bilan de l'action du « proxibus » à l'époque avait été mitigé. A l'heure de la dématérialisation, beaucoup de personnes se retrouvent isolées face à la difficulté de prendre en main les outils numériques d'aujourd'hui nécessaire à leur quotidien (Impôts, CAF, Pole Emploi, etc...).

De plus, je pense que ce service pourrait également informer les habitants de ce que la ville propose pour chacun de ses habitants, que cela soit des aides ou des activités. Combien de personnes ont été au courant de l'aide exceptionnelle aux Burgiens ? Combien d'habitants savent que les médiathèques sont gratuites pour eux depuis le 1^{er} septembre ?

Monsieur le Maire, seriez-vous prêt à travailler ensemble à la mise en place d'un tel service aux habitants ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ

Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse

Le 20 décembre 2021

Cabinet du Maire
www.bourg-en-bresse.fr
☎ 04.74.45.70.14 – 📠 04.74.22.82.02
N/Réf. : JFD/SE/NF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du Groupe
Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 20/12/2021

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous m'aviez proposé lors du conseil municipal du 1er Février de mettre en place un « véhicule écologique » de service public et vous m'interpellez de nouveau sur le sujet : c'est le signe que vous êtes convaincu des projets que vous défendez, ce qui est tout à votre honneur.

Contrairement à certaines grandes villes de banlieue où les services publics sont parfois absents, Bourg-en-Bresse est une ville dans laquelle l'ensemble des sièges sociaux des services publics sont présents et dont les quartiers prioritaires sont pourvus de centres sociaux, ce qui rend aisément accessibles ces services à tous les habitants. Le dispositif de véhicule itinérant que vous suggérez de mettre en place a été expérimenté il y a une vingtaine d'années à Bourg et cela ne fonctionnait pas : l'offre physique de lieux d'accueil est déjà importante sur la ville et la création d'un lieu supplémentaire ne semblait visiblement pas pertinente à l'époque.

Les barrières qui amènent un individu à ne pas avoir recours à ses droits peuvent être multiples : linguistiques, psychologiques, sociales... C'est précisément pour cette raison, que la Ville déploie une stratégie globale avec les opérateurs et œuvre pour faciliter l'accès aux services publics, notamment en mettant en place des permanences d'écrivains publics bénévoles, de la médiation numérique, des adultes-relais, etc...

Demain, nous poursuivrons avec les centres sociaux cette stratégie - qui repose notamment sur le principe d'expérimentation - pour lutter contre le non-recours au droit. Vous le savez, nous venons d'en délibérer, la Caisse d'Allocation Familiale a décidé de se désengager de la gestion des centres sociaux, tout en assurant la pérennité des financements. Le Centre Communal d'Action Sociale va donc assurer la gestion des centres sociaux et pourra mener des travaux de facilitation de l'accès aux droits des personnes, dans ce cadre.

Cela étant, derrière cette proposition que vous formulez, j'entends bien votre préoccupation de voir nos concitoyens avoir recours à leurs droits : sachez que je la partage. En ce sens, il me semblerait tout à fait intéressant qu'un groupe de travail soit monté, sous le pilotage d'un de mes adjoints, associant des conseillers municipaux – dont je vous propose de faire partie - pour avancer sur ce sujet et venir ainsi contribuer utilement à la stratégie d'accompagnement que nous déployons. Les autres groupes du conseil pourraient y être représentés s'ils le souhaitent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes